

Conséquences économiques, financières et sociales de l'économie non déclarée

Déclaration du groupe de la CGT-FO

Les conséquences de l'économie non déclarée sont multiples et il peut paraître trop ambitieux de vouloir en traiter tous les aspects. Néanmoins, le groupe FO regrette le périmètre, trop restrictif de son point de vue, du projet d'avis présenté aujourd'hui.

En effet, exclure d'emblée la question de la fraude fiscale emporte une double conséquence : d'une part un centrage excessif sur le travail dissimulé et d'autre part, une absence de vision globale en termes de cohésion sociale. Dans une période où « l'effort fiscal » demandé à la population aboutit à amoindrir le consentement à l'impôt, il importe pourtant de rappeler que le montant évalué de la fraude fiscale représente chaque année un manque de recettes pour l'État à peu près équivalent au déficit budgétaire. Il aurait donc été intéressant de réfléchir à des améliorations potentielles en matière de lutte contre la fraude fiscale.

S'agissant donc du travail dissimulé puisque c'est le sujet traité, le projet d'avis présente l'avantage de bien poser la différence entre le travailleur contraint d'accepter pour survivre un emploi-non déclaré et l'employeur indélicat qui abuse d'une situation. De la même manière, il met en lumière le détournement du statut d'auto-entrepreneur qui devient trop souvent le « *faux nez du travail dissimulé* ».

La problématique de l'utilisation frauduleuse des travailleurs détachés, source de concurrence déloyale pour les entreprises respectueuses des lois et normes en vigueur est également analysée objectivement.

En revanche, dans l'analyse des causes, le Groupe FO déplore que le texte tombe dans le lieu commun consistant à mettre en accusation une réglementation qualifiée de trop compliquée et de normes trop contraignantes. Cette excuse pourrait être comprise comme accordant des circonstances atténuantes aux fraudeurs.

Le Groupe FO partage l'idée de renforcer la prévention et la pédagogie. Concernant le ciblage des contrôles préconisés par l'avis, le Groupe FO considère que celui-ci ne doit pas conduire à remettre en cause l'égalité de traitement des citoyens et des entreprises.

Renforcer les moyens législatifs et réglementaires et la coordination des services chargés de lutter contre toutes les formes de fraude constitue une piste intéressante. Cependant, ces mesures, tout comme celles visant à renforcer la prévention et la pédagogie, seront vouées à l'échec tant que la question des moyens humains ne sera pas clairement posée. Ainsi, le projet d'avis aurait gagné à

mettre en évidence les difficultés posées par la saignée opérée depuis plus de 10 ans dans les effectifs des services de l'État en charge de ces questions.

Souhaitant que ces observations soient entendues, le Groupe FO, soulignant l'investissement et l'écoute du rapporteur, votera l'avis.